



## Recidive stupefiant resine cannabis

Par **FOUGE**, le **02/02/2010** à **13:21**

Bonjour,

j ai une affaire compliquer je ne sai pa quoi faire ,je me suis fait arreter en possession de 50 gramme de resine de cannabis,a la suite d une perquisition il on decouvert a mon domicile 350g ,et arme blanche couteau de cuisine il on tou saisi mon mi en garde a vue.c troi policier de la bac qui ce son accuper de moi,il m on di de ne rien dire a perssone.il se son arranger avec le procureur pour pa me faire passer en comparition immediate,me laisser libre 1 moi mai a une condition que je ramene quelqun sur leure territoire avec aumoin 1kl de cannabis,et il m on di que j aurai que du surcie que c etai sure.il on mon numero et m envoi des message ou essaye de m apeler pour l instan je n ai rien fait que doije faire?es normal quil me dise quil me donneron 100gramme pour moi en livran un grosiste?ou es qui il i a de la coruption?si je leure ramene rien il m on di on t encule et sa c les mot exact employer par c troi officier reponder moi vite cordialement

Par **chris\_idv**, le **02/02/2010** à **15:02**

Bonjour,

Votre récit illustre un des risques du métier de trafiquant de drogue.

Je me permet d'employer ce terme dans la mesure où la quantité de cannabis que vous évoquez est telle (50g + 350g = 400g) qu'il devient très peu crédible d'envisager l'hypothèse de la consommation personnelle.

Vous pouvez tentez de saisir l'inspection des services de police, mais en étant récidiviste tel que vous l'annoncez dans le titre du message, seul, et à priori sans aucune preuve pour

étayer vos déclarations il ne faut pas, à mon avis, espérer des miracles ...

Ma suggestion, si vous avez eu la prudence d'épargner pour les mauvais jours, est de vous adresser à un avocat spécialisé en droit pénal, et si possible dans les affaires de stupéfiants, puis de plaider coupable, car pour vous le temps se gate.

Si vous êtes consommateur la justice sera, en principe, plus clémentine si vous prenez l'initiative d'entamer dès maintenant une démarche de désintoxication.

Salutations,

Par **flolarek**, le **10/12/2012** à **17:35**

**bonjour** suite a un accident automobile un controle a ete effectue positif a la fois pour cannabis et alcoolemie avec un sursis de 2 mois il y a 3 ans quelles sont les suites merci de votre reponse

Par **chaber**, le **10/12/2012** à **17:46**

bonjour

En ce qui concerne l'assurance pour votre accident, seule sera prise en compte l'assurance obligatoire vis-à-vis d'autrui, si vous êtes responsable

Par **chaber**, le **10/12/2012** à **17:46**

bonjour

En ce qui concerne l'assurance pour votre accident, seule sera prise en compte l'assurance obligatoire vis-à-vis d'autrui, si vous êtes responsable

Par **flolarek**, le **11/12/2012** à **10:55**

pour l'assurance je sais les causes a effets mais ma question portait principalement sur les risques a encourir suite a une recidive merci de vos reponses

Par **alex6288**, le **23/11/2014** à **16:55**

bonjour' je me suis fait arrêté a lille avec 2g d'herbe de cannabis et 4g d'héroïne.j'ai 7

mensions pour stupéfiant je suis sorti d'incarcération il ya 3mois j'ai une mise a lépreuve de 2ans pour un surcis de 4ans.j'ai déclaré ke c'était ma con somation.comme je n'ai pas était placer en g.a.v.

Es ke vous pencé ke si a mon jugement j'arive avec des analise toute les semaines ,un suivis addictologique et des recherche d'emplois. je pe men sortir ou je suis sur d'être écroué pour la 4éme fois.tous mais autre fais son pour trafic.merci de votre réponse

Par **alex6288**, le **28/11/2014** à **00:39**

Combien demander vous pour un jugement a lille est es que vous pencer pouvoir réussir a éviter lincarsération pour un maménager ma peine  
recevez mes salutations distinguées